



31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE  
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14  
Mail : ccptpaystrle@orange.fr

**Objet :**  
Aide au Financement du Projet de  
Développement Economique de  
l'entreprises GOMEZ

Séance du 17 Février 2020 à 20 heures

Délibération n°2020-13

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 4

Absents : 2 - dont suppléés :  
- dont représentés :

Votants : - dont « pour » : 13  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

Le 17 février deux mil vingt à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 4 février 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur VERDIER Bernard, salle de la CCPTM rue des écoles 65220 Trie sur Baise.

**Présents :**

VERDIER Bernard, DUZER Jean-Claude, MAJOURAU Alain, BARTHE Gérard, FOURCAUD Régine, GRASSET Jean-Pierre, GUILLEMAUD Daniel, MAUMUS Maryse, BRUZEAUD Anne-Marie, FONTAN Guy, DUBOSC Michel, SORBET Jean-Louis, CHEF D'HOTEL Annick,

**Excusé(e)s :**

CASTERAN Joël, GIMENO Aline. DOSSAT Laurent, ADER Jean-Pierre

**Absent(e)s :**

SOLLES Myriam, , LE BIHAN Jean-Michel.

**Secrétaire de séance :** FONTAN Guy

Le Président a informé les membres du bureau d'une sollicitation a été faite par l'entreprise Gomez pour d'Aide au Projet de développement économique, afin que le Projet puisse bénéficier des aides Régionales et Européennes. (Aide à l'accompagnement Immobilier d'Entreprise)

Le Président a proposé aux membres du bureau que la CCPTM s'engage à l'accompagnement de l'aide financièrement du Projet de développement Economique sur la base d'une avance remboursable sur une durée de 3 ans sans intérêt.

A ce jour le montant de l'aide n'est pas connu

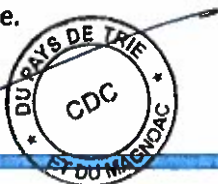
Après en avoir délibéré, le bureau à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du Président et le mandate pour signer tous les documents y afférent.

Ainsi, fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président,  
Bernard VERDIER



TRANSMIS EN PREFECTURE LE 01.04.2020  
PUBLIE LE 01.04.2020